

Effets sur l'avifaune de la construction de la centrale hydroélectrique de Ruppoldingen

Des cartographies des oiseaux nicheurs ont été réalisées en 1995, 2002, 2006 et 2012 aux alentours de la centrale hydroélectrique de Ruppoldingen, construite entre 1996 et 2001 (<https://www.alpig.com/ch-de/energieerzeugung/wasserkraftwerke/flusskraftwerke/ruppoldingen/>). Elles avaient pour objectif de documenter les effets de la nouvelle construction sur l'avifaune¹. Les évolutions suivantes ont été constatées :

- Depuis 2002, le nombre total de territoires d'oiseaux nicheurs a augmenté de 22 %.
- Le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs a peu évolué globalement depuis 1995.
- Les espèces les plus fréquentes étaient la fauvette à tête noire, le merle noir, la mésange charbonnière et le pinson des arbres.
- Quatre espèces cibles ont vu leurs effectifs augmenter (la rousserolle effarvate, la rousserolle verderolle, la fauvette des jardins et la fauvette à tête noire).
- Deux espèces cibles (le troglodyte mignon et le rouge-gorge familier) ont subi des pertes d'effectifs suite à la construction de l'installation, mais se sont ensuite rétablies.
- Les effectifs de quatre espèces cibles (le grèbe huppé, le petit gravelot, la bergeronnette des ruisseaux et le cincle plongeur) ont évolué de manière plutôt négative. Le grèbe huppé et le petit gravelot ne se sont installés que peu de temps après la construction.
- Quatre espèces cibles (le coucou familier, le martin-pêcheur, le pic épeichette et la rousserolle verderolle) se sont maintenues à un niveau bas.
- Concernant les autres espèces cibles (le chevalier guignette, le rossignol philomèle, l'hypolaïs ictérine et le bruant des roseaux), rien n'indique qu'elles occupent le territoire.

En résumé : les modifications de l'habitat engendrées par la construction de la centrale hydroélectrique ont bénéficié à la rousserolle effarvate et à la fauvette des jardins (ainsi que, probablement, à la rousserolle verderolle). À l'inverse, la bergeronnette des ruisseaux et le cincle plongeur, en moyenne davantage présents avant la construction, ont été affectés par ces modifications.

¹ Les espèces cibles suivantes ont été définies : bergeronnette des ruisseaux, bruant jaune, bruant des roseaux, martin-pêcheur, grèbe huppé, rouge-gorge familier, petit gravelot, rossignol philomèle, panure à moustache, chevalier guignette, pic épeichette, rousserolle verderolle, fauvette des jardins, coucou gris, rousserolle effarvate, hypolaïs ictérine, fauvette à tête noire, cincle plongeur et troglodyte mignon.